



Rencontre avec Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur

Mardi 24 mai 2016 – 16H30 – Place Beauvau, Paris

Éléments de langage

Patrice Beunard

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de nous recevoir aujourd'hui. Nous savons en effet les préoccupations qui sont les vôtres au regard des attentats qui ont touché notre pays en janvier puis en novembre 2015.

Sachez que nous les partageons pleinement, comme citoyen bien évidemment mais plus particulièrement en tant que sapeurs-pompiers, premiers intervenants de la chaîne de secours aux victimes de ces actes innommables.

A ce sujet, le Président de la République, prônant à juste titre l'unité nationale, a annoncé une augmentation significative des effectifs et du budget de la Police, de la Justice et de la Défense. En tant que premiers maillons de la chaîne de secours, nous espérons que les sapeurs-pompiers en bénéficieront également.

Dans ce sens, il nous semble essentiel de procéder à un fléchage efficient de la dotation globale de fonctionnement en déterminant en amont la somme destinée aux SDIS dans le montant total des budgets alloués aux départements.

Le manque d'effectif et de budget dont souffrent les SDIS engendre des dérives graves.

Nous avons en effet constaté que des SPP assuraient des gardes postées de SPV, ce qui, pour diverses raisons, peut s'avérer dangereux, tout comme la mise en place de modes dégradés ne permettant pas de respecter les délais d'intervention et d'assurer les missions dévolues en toute sécurité.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la problématique des SPV dont le nombre de vacations est si important dans certains SDIS qu'il peut équivaloir à un temps plein.

Pareillement, dans le cadre du maillage territorial, il est important de veiller à ce que les fermetures éventuelles de casernes soient guidées par le seul intérêt opérationnel, en dehors de toute considération politico-politicienne.

Dans le même sens, au regard des propos tenus par le Préfet Lambert lors d'une séance de la Conférence Nationale des Services d'incendie et de Secours (CNSIS), nous nous interrogeons sur le devenir des CTA-CODIS et souhaitons obtenir l'engagement qu'ils resteront une prérogative des SDIS. Nous craignons en effet une privatisation en la matière, laquelle ne serait pas souhaitable.

En effet, la mission du préfet Lambert concernait le 17, le 112 et le 18 . Le 15 n'étant pas concerné.

Je souhaitais aussi évoquer un sujet d'une importance capitale pour notre organisation, ayant trait au phénomène croissant de tarification des interventions des sapeurs-pompiers.

Nous sommes vivement opposés à cette pratique mise en place par certains élus qui, selon nous, met à mal le service public, rompant avec les principes d'égalité d'accès aux soins et aux secours de tous les citoyens. Je vous rappelle par ailleurs, que le service public dont il est question est déjà financé par les contribuables. Il est donc inadmissible que ces derniers aient à payer une seconde fois lorsqu'ils font appel aux secours.

Au sujet de la CNSIS, sur lequel je souhaite revenir un instant, notre organisation syndicale est de plus en plus perplexe quant à son intérêt. Cette instance n'a pas fait la démonstration de son utilité. Elle ne comporte à ce titre aucun groupe de travail et se présente davantage comme une simple chambre d'enregistrement que comme un organe compétent, ayant, à titre d'exemple, complètement loupé son rôle d'accompagnement des SDIS dans la réforme de la filière.

Cette analyse est confortée par la création du CNSPV, lequel a complètement dénaturé la CNSIS.

C'est pourquoi nous serons très attentifs à la révision du règlement intérieur de cette instance que nous avons appelé de nos vœux, et qui, s'il n'est pas à la hauteur de nos attentes, nous poussera à nous en désintéresser définitivement.

Je laisse désormais la parole à Jean-Michel Piedallu, Secrétaire général du SNSPP-PATS-FO

Jean-Michel Piedallu

Monsieur le ministre, je souhaiterais revenir un instant sur la réforme de la filière évoquée par le Président Patrice Beunard.

Le SNSPP-PATS-FO a été un élément moteur dans ce dossier.

Aujourd'hui, je souhaite vous faire part de notre déception. Déception tout d'abord parce qu'il nous a fallu attendre près de quatre ans pour voir sortir la clause de revoyure sensée corriger certaines erreurs des textes de 2012.

Déception ensuite parce que pendant ces quatre années, nous n'avons pu que déplorer l'absence d'application homogène de la filière SPPP sur l'ensemble du territoire national.

Depuis peu, la réforme parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) est en marche. Quelle sera l'articulation de PPCR avec la filière SPP ?

Nous craignons des incohérences entre les deux réformes et notamment une situation préjudiciable pour les sous-officiers et souhaitons à ce titre un rapprochement de la DGSCGC et de la DGCL permettant une évaluation de l'impact de PPCR sur la filière avant toute adoption des textes.

Pour rester sur les problématiques statutaires, je souhaiterais évoquer la réforme des Emplois supérieurs de Direction (ESD) actuellement en cours.

Le SNSPP-PATS-FO, acteur majeur dans ce dossier, souhaite mettre l'accent sur la gestion du stock et du flux afin de garantir une continuité statutaire et permettre un parcours qualifiant, collant au plus près des besoins pour les dix prochaines années.

Nous mettrons un point d'honneur à voir appliqué le principe de mobilité à l'ensemble des intéressés, sans exception aucune, et ce, dès la sortie des textes.

Une réponse adaptée à la fonctionnalité (valorisation, sécurisation...) devra également être apportée.

Par ailleurs, le SNSPP-PATS-FO souhaite obtenir des garanties émanant de la CNRCAL quant à l'impact de la réforme sur la retraite des agents concernés (maintien de la catégorie active, services effectifs de SPP pour les détachements et mises à dispositions...).

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur la situation des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SDIS de France.

Ces fonctionnaires territoriaux oeuvrent au sein des SDIS et n'ont pour autant pas la possibilité de siéger au sein des conseils d'administration. Cette situation est inacceptable et traduit un manque de reconnaissance patent de ces agents.

Le SNSPP-PATS-FO avait interpellé Monsieur Julien Marion, sur ce sujet qui le 11 janvier dernier a répondu être favorable à engager une réflexion sur la question. (Nous tenons en aparté à souligner l'amélioration de nos relations avec la DGSCGC depuis son arrivée.)

Aujourd'hui, et dans un souci d'égalité entre les agents composant les SDIS, nous entendons obtenir l'engagement de votre part que les PATS pourront à l'avenir siéger au sein des CASDIS au même titre que les présidents des unions départementales, que les SPP et les SPV.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Yaël Lecras, membre du Bureau Exécutif du SNSPP-PATS-FO

Yaël Lecras

Monsieur le ministre, dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, je souhaiterais rapidement évoquer la situation des membres du service de santé et de secours médical (SSSM).

Le SNSPP-PATS-FO est globalement satisfait des toutes dernières avancées concernant leur statut même si quelques points sont perfectibles.

Le SSSM est une composante vitale des SDIS qui a un rôle fondamental à jouer dans l'avenir du secours à personnes et le SNSPP-PATS-FO n'acceptera pas qu'il soit oublié ou pire attaqué. Ainsi, nous dénonçons les décisions préfectorales à l'instar de celle du Préfet de Lille consistant à confier de manière automatique au SAMU la responsabilité de la Direction des Services Médicaux.

A quelques semaines de l'Euro 2016, et dans le contexte que nous connaissons, il nous paraît en effet dommageable de ne pas exploiter et mieux valoriser les compétences de nos SSSM.

Il y a dans ce sens un double intérêt à ne pas écarter les sapeurs-pompiers. Le premier, et je viens de l'évoquer est relatif à la compétence de nos services, dont on ne peut raisonnablement pas faire l'économie. Le second est lié au bien-être au travail de nos agents qui passe justement par cette reconnaissance.

Nous constatons ainsi des suicides de plus en plus nombreux au sein de notre profession dont les causes sont complexes et multifactorielles.

Le SNSPP-PATS-FO qui travaille activement sur ces problématiques en y consacrant une commission au sein de son organisation a relevé plusieurs aberrations au titre desquelles l'absence de recensement du taux de suicide des sapeurs-pompiers au niveau national alors que la profession est à fort risque psycho-social (RPS) ainsi que l'absence de politique SQVT au sein des SDIS, les managers n'étant absolument pas formés en la matière.

Sur ces questions, il semblerait que nous accusions un certain retard par rapport à nos homologues québécois, ou espagnols si nous nous plaçons au niveau européen.

Justement, s'agissant de l'Europe, alors qu'elle impulse les grandes orientations politiques et juridiques, force est de constater l'absence de positionnement stratégique des sapeurs-pompiers au sein des instances européennes.

Nous sommes aussi inquiets de connaître leur position quant à la question du statut des SPV : seront-ils demain considérés comme de véritables travailleurs ? Quelles conséquences pour les SDIS ?

En outre, il est essentiel de déterminer plus précisément les contours de la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile afin d'apporter une réponse efficace à la population, que cela soit en matière de feu de forêt (flotte européenne de bombardiers d'eau), de catastrophes climatiques diverses ou tout simplement de secours à personnes.

N'oublions pas non plus les tueries de masse impliquant des armes de guerre, comme celles auxquelles notre pays a récemment été confronté et qui posent la question de l'assistance de l'ensemble des Etats européens en lutte contre le terrorisme.

Enfin, et à l'approche de la période estivale, je voudrais également vous faire part de notre inquiétude quant à l'organisation de la surveillance des plages sur l'ensemble du littoral.

Les SDIS se sont en effet progressivement désengagés de cette mission au profit du milieu associatif, ce qui ne nous semble pas de nature à assurer une réponse efficace aux victimes potentielles. Certaines interventions nécessitent en effet une technicité particulière que seuls les sapeurs-pompiers et les CRS étaient en mesure d'apporter.

Monsieur le Ministre, j'en ai terminé et redonne la parole au Président Beunard.

Patrice Beunard

Monsieur le ministre, pour clore notre intervention, je voudrai évoquer deux questions ayant trait aux syndicats à proprement parler.

En effet, comme vous le savez, les règles relatives à la représentativité ont changé en 2010 au sein de la fonction publique.

Afin de nous mettre en conformité avec ces règles, qui ont supprimé la présomption irréfragable de représentativité, le SNSPP-PATS a quitté la CFTC pour rejoindre Force Ouvrière, au prix d'une lourde scission interne et de longs contentieux judiciaires.

Aujourd'hui, nous constatons que les organisations syndicales qui n'ont pas fait cet effort de mise en conformité jouissent d'une même, sinon d'une meilleure prise en compte que nous.

Je pense là au syndicat Avenir Secours CFE-CGC que vous avez reçu à deux reprises dans un laps de temps très réduit ces dernières semaines.

Nous ne sommes pas loin de penser qu'Avenir Secours (comme l'ANSDIS) sert d'assise à l'ENSOSP et réciproquement.

Ce syndicat, qui s'est montré particulièrement irrespectueux vis-à-vis des instances du ministère de l'Intérieur semble être privilégié par rapport au SNSPP-PATS-FO, syndicat mesuré, constructiviste, croyant aux vertus du dialogue social.

Je tenais à vous faire part du mécontentement de nos mandats vis-à-vis de ce que nous percevons comme un traitement de faveur injustifié pour ne pas dire injuste.

Enfin, et j'en terminerai là, je voudrais également attirer votre attention sur la situation de certains collègues, notamment dans l'Hérault (34) ou dernièrement le Bas-Rhin (67), mis en examen suite à une manifestation qui a connu des débordements.

Nous condamnons fermement ces derniers (débordements), surtout dans le contexte actuel où nous savons à quel point nos collègues policiers souffrent.

Nonobstant, il nous semble que chacun doit supporter individuellement la responsabilité de ses actes et qu'il n'appartient pas aux représentants syndicaux de payer pour quelques manifestants déviants, de même que l'on ne peut pas traiter de la même manière des individus ayant incendié quelques m2 de pelouse et d'autres ayant mis le feu à un véhicule et ses occupants.

Cela appelle une réflexion plus large sur la situation des syndicalistes qui nécessiterait, selon nous, la création d'un véritable statut protecteur, à l'instar de celui qui existe pour les élus politiques.

Je vous remercie de votre attention.

Une commission d'évaluation de l'impact de la filière aura en outre pour mission d'assurer un passage réussi du grade de sergent à celui d'adjudant et du grade d'adjudant à celui de lieutenant. Personne ne devra être oublié à l'horizon 2019 !

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon